

## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

### ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

#### - Séance du 06 octobre 2022 -

Etaient présents :

M. CADIOU, Mme DURRANS, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. KATUSZEWSKI, M. LABARBE, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, M. PICHON, Mme ROUMANOS, M. ARCELIN, Mme GROULT, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. BARROS, Mme BERNUS, M. BIORRET, M. CADET, Mme DIRIK, Mme FERNANDEZ, M. LE MAT, Mme LHERMITTE, Mme MORGES.

Etaient représentés :

M. BAILLON, M. HOYAUX, Mme LAURENT, Mme ONG VAN CUNG, Mme SION-JENKIS, Mme ESTEVES-LEANDRO, Mme CROIX, M. MUSQ, Mme RODRIGUEZ, Mme LESPINET-NAJIB.

Etaient invités :

Mme LE COZ-THOUVAIS, Mme MADOYAN, Mme MIRAS, M. VALAT

Mme Mellac ouvre la séance à 9h00.

Avant de commencer, Mme Mellac invite l'ensemble des membres de la CFVU à faire un tour de table pour se présenter afin que Sandra Comont, nouvellement chargée des comptes-rendus des séances de CFVU, puisse identifier les différents interlocuteurs.

Elle signale que les conventions de formations seront présentées lors de la séance du 20/10/2022

<b>Nombre de membre présents</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de membres représentés</b>	<b>10</b>

### **I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022**

Après prise en compte des remarques, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	31
Abstention	01

**☞ La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022.**

## II/ MODALITÉS D'EVALUATION DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES 2022/2023

Mme Mellac, avant de reprendre les discussions sur les MECC, souhaite faire un rappel introductif pour les personnes absentes lors de la dernière séance. Elle rappelle que les étudiants ont fait valoir leur opposition à l'ECI qui ne propose pas de rattrapage en fin d'année. Ils ont également exprimé leur mécontentement de voir disparaître le régime dispensé de certaines formations alors que les étudiants ont des profils très diversifiés et un besoin croissant de travailler pour financer leurs études. Ils regrettent également l'absence de mise en œuvre d'un devoir anonyme en fin de semestre.

Elle souligne par ailleurs que les représentants étudiants à la CFVU ont été renouvelés et que par conséquent les étudiants présents lors des discussions menées sur la lettre de cadrage des MECC qui s'étaient abstenus ne sont pas les mêmes que ceux qui ont votés contre les MECC lors de la dernière séance.

Elle estime qu'un vote « contre » est un vote qui mettrait en danger le bon fonctionnement de l'année à venir. Même si elle comprend les craintes des étudiants, l'établissement se mettrait en difficulté en n'approuvant pas les MECC avec le risque de rester sans solution car avec une nouvelle offre de formation on ne peut pas s'appuyer sur celles de l'année précédente.

Elle constate que la difficulté vient aussi de la transmission très tardive des MECC qui ne laisse pas assez de temps pour le travail d'analyse qui doit être fait en amont.

Ce travail d'analyse a pu être fait avec les UFR pour des demandes de modifications et/ou rajouts d'information pour rendre plus acceptables certaines des MECC, en particulier celles qui n'avaient pas été approuvées et celles de l'UFR de langues qui n'étaient pas disponibles le 22/09/2022.

Depuis la CFVU de septembre, elle a écrit à l'ensemble des directions des composantes pour leur expliquer le vote du 26/09/2022 et pour leur demande d'apporter des informations supplémentaires sur les MECC des formations en ECI et de veiller dans la mesure du possible à maintenir le régime dispensé.

Il a donc été rajouté en exergue, que conformément au règlement des études pour chacune des UE ou ECUE, les dates et le nombre des évaluations prévues pour valider le semestre ainsi que les modalités de la mise en œuvre de la seconde chance soient communiquées aux étudiants au cours des trois premières semaines du semestre. Ces informations sont mises à disposition préférentiellement sur e-campus ou sur le guide étudiant de la formation.

Il a également été demandé lorsque cela n'avait pas déjà été fait :

- d'apporter des précisions sur les modalités d'évaluation sur chaque UE. Comme dans l'ECI il n'y a pas de rattrapage, rajout de l'information suivante : « l'évaluation est constituée d'évaluations diversifiées, trois notes au minimum par UE au cours du semestre ».

Et dans le cas où les modalités de la seconde chance n'avaient pas été précisées, il est indiqué que la seconde chance est assurée par le nombre et par la diversité des évaluations organisées tout au long du semestre. Les enseignants devront en préciser les modalités en début de semestre.

- de veiller à améliorer l'accès des formations aux étudiants dispensés chaque fois que cela était possible, soit en proposant un régime dispensé de façon global, soit UE par UE. Mme Mellac souligne toutefois qu'en 15 jours entre les deux CFVU il est difficile de faire retravailler les équipes de formations dont les membres sont nombreux, pour modifier les régimes et modalités d'évaluations. Une analyse a cependant été faite en particulier sur les nouveaux fichiers de l'UFR de langues pour les formations en ECI qui n'avaient pas de régime dispensé. En licence LLCER arabe, italien et russe le régime dispensé a été rajouté.

Elle précise cependant qu'elle n'a pas jugé nécessaire de revenir sur les MCC du master recherches philosophiques sur la nature, l'homme et la société car les fichiers des autres masters en ECI ne fournissent pas plus d'informations.

Pour les licences LLCER anglais et en LEA anglais-espagnol d'Agen, elle indique que le régime dispensé n'est pas proposé. Cette décision a été prise par l'UFR en raison notamment du manque de moyens et des problèmes de logistiques que nécessitent l'organisation des épreuves spécifiques pour le régime dispensé.

Mme Durrans signale que cette décision a été prise en juillet car le régime dispensé démultiplie le nombre d'examens et de surveillances d'examens pour le peu de titulaires sur l'antenne. L'année dernière cela a nécessité 15 heures de surveillance par enseignant à Agen contre 3 à 4 heures sur Bordeaux et ce sans aucune compensation. Elle note par ailleurs que les 24h de modulation de service qui avaient été attribuées à chaque titulaire pour le suivi des étudiants ont d'ailleurs été réduites à 16h. Mme Durrans souligne que ces examens ont également des incidences sur le taux de présence et donc le nombre d'heures supplémentaires que cela génère pour la seule

gestionnaire de scolarité sur l'antenne qui est à mi-temps depuis la rentrée. Les étudiants peuvent aussi s'inscrire en régime dispensé sur Bordeaux dans ces mêmes formations.

Mme Mellac explique que le régime dispensé peut ne pas être proposé pour diverses raisons. Pour raisons économiques dans le cas d'Agen ou parce qu'il est non adapté aux formations dispensant des cours pratiques comme cela est souvent le cas en UFR Humanités.

M. Bourdonnec confirme que le régime dispensé n'est pas adapté aux formations de sciences archéologiques qui se font autour des laboratoires et du matériel.

Mme Mellac indique qu'il est également possible de proposer une dispense à l'UE comme cela est proposé en STC.

M. Arcelin déclare que la dispense à l'UE est actuellement gérée au cas par cas par les gestionnaires en STC, mais que si cela venait à se multiplier, cela nécessiterait d'engager du personnel supplémentaire.

Mme Mellac conclut en soulignant tout le travail collectif qui a été produit sur les MECC et le travail sur les fichiers qui a été fait en grande partie par M. Valat et le bureau des examens.

M. Valat souhaite faire des observations sur la difficulté à tenir le calendrier et plus particulièrement pour l'UFR de Langues, ce qui est problématique, d'autant plus qu'elle porte beaucoup d'UE mutualisées entre ces propres formations mais aussi avec celles des autres UFR. Il rappelle qu'il y a une obligation règlementaire de publier les MECC dans le mois qui suit la rentrée. Il faudra à présent s'appuyer sur ces MECC pour faire tout le travail sur les règles de calcul qui permettront de calculer les diplômes.

Il évoque ensuite l'ECI qui, pour lui, est une modalité qu'il faut continuer à explorer même si on rencontre des difficultés. Il attire l'attention des membres de la CFVU sur la complexité à gérer des flux et des notes d'étudiants qui ont une UE commune mais qui, selon leur formation, ont droit ou non à une deuxième session. Cela nécessite un gros travail. Des solutions techniques devront être trouvées pour mieux identifier ces étudiants et ne pas faire du cas par cas, comme cela se fait actuellement avec l'UE de langues. Il est donc compliqué d'avoir des mutualisations pour des formations qui sont en ECI et celles qui ne le sont pas. C'est pour cette raison que les compétences transversales et les UE découvertes ont été mises en ECI.

Mme Mellac revient sur la problématique de la réception trop tardivement des MECC qui ne permet pas de faire tout le travail de relecture nécessaire, comme la vérification de la conformité avec la lettre de cadrage concernant la durée des épreuves, les ECTS et de les rendre visibles et claires.

Mme Lebraud confirme en effet le manque de temps pour la relecture et les navettes avec les UFR pour apporter les corrections. Comme l'année dernière, elle souligne la nécessité d'avoir un outil pour gérer les mutualisations et pour éviter les erreurs.

M. Boriet, au nom de EBM, demande une suspension de séance afin de pouvoir consulter une partie des MCC a été déposée sur le bureau virtuel juste avant la CFVU et pour leur permettre de pouvoir prendre une décision.

Mme Mellac rejette la demande en expliquant que la chaîne de transmission et d'approbation des fichiers est très longue. Elle reconnaît que certains fichiers ont été publiés la veille mais demande aux étudiants de faire confiance aux enseignants et aux équipes qui ont travaillé sur ces MECC.

Mme Lhermitte demande si le règlement des examens déposé avec les MECC de l'IUT est soumis aussi au vote.

M. Pichon précise qu'il s'agit de documents explicatifs pour mieux comprendre les MECC de l'IUT qui sont complexes.

Mme Mellac répond que le règlement des études qui est propre à l'IUT est voté au sein du conseil de l'IUT et que le vote portera uniquement sur leurs MECC qui sont présentées pour la 1ère fois à la CFVU. Elle ajoute que d'une manière générale, la lecture du règlement des études est un prérequis nécessaire pour une meilleure compréhension des MECC.

Mme Bernus intervient au nom des élus le poing levé. De leur point de vue, il est dangereux de voter des MECC avec de plus en plus d'évaluations en contrôle continu, ce qui traduit une forme de remise en cause d'une université libre et ouverte à tous et toutes, alors qu'aujourd'hui beaucoup d'étudiants sont amenés à travailler pendant leurs études.

M. Boriet déclare que la liste qu'il représente est toujours hostile à la mise en place de l'ECI dans les formations présentées à la CFVU du 22/09 et dans les formations de l'UFR langues. Ils souhaitent donc un vote différencié pour ces formations afin de ne pas perturber le vote sur les autres formations sur lesquelles il n'y a aucun désaccord. Il énumère différentes formations dont les MECC présentent des incohérences notamment sur l'évaluation du régime dispensé : Licence LEA russe, Master bande dessinée, Master commerce international et pays émergents, Master plurilinguisme, Master études slaves, Master Linguistique des langues d'Asie Orientale, Master Sciences du langage, licence anglais philosophie, Licence 3 Urbanisme Aménagement et développement territorial durable.

Ils dénoncent collectivement le manque de moyens à Agen mais s'oppose toutefois à la suppression du régime dispensé à Agen qui est selon eux, est une perte de droit pour tous les étudiants.

Malgré les désaccords, il tient à souligner l'effort qui a été fait d'apporter certaines précisions qui avaient été demandées. Il regrette cependant que les fichiers d'Humanités n'aient pas été modifiés ce qui donne la désagréable sensation de voter sur les mêmes MECC que lors de la séance précédente.

Il regrette que pour des raisons calendaires le débat sur les MECC ne puisse pas être apaisé. Il considère que l'exercice démocratique est verrouillé. Le débat ne porte plus sur les MECC en tant que telles avec des propositions de modification que l'on pourrait faire de manière consensuelle dans un souci d'amélioration des conditions de travail et d'études mais porte sur le débat des risques encourus en cas de refus. Il souhaite que l'année prochaine les MECC soient présentées bien en avance pour avoir suffisamment de temps pour discuter des modifications jugées nécessaires.

Il annonce qu'ils voteront contre les MECC mentionnées ci-avant. Il estime que ce n'est pas aux étudiants de payer pour des problèmes de calendriers, des choix politiques qu'ils refusent.

Mme Mellac répond qu'elle est bien placée pour parler de tout le travail que représente la possibilité de présenter au vote des MECC élaborées par plus d'une centaine de personnes dans une université exsangue. La situation des universités aujourd'hui est telle, qu'elles fonctionnent avec insuffisamment de personnel enseignant et de personnels BIATSS. L'université vote des MECC imparfaites depuis des années car cette situation se répète d'année en année. Il y a une difficulté majeure à produire ces fichiers en temps et en heure lorsque les UFR, tout comme les formations fonctionnent en sous encadrement. Ce ne sont pas les étudiants qui vont payer la mauvaise qualité des MECC ou le manque d'encadrement mais c'est l'ensemble des personnes qui constituent la communauté universitaire qui paye le sous encadrement. Tout le monde souhaite tendre vers une amélioration. Mais le fait que dans cette CFVU et la précédente, les étudiants votent contre les MECC qui ont toujours été présentées tardivement et qui sont de bien meilleure qualité cette année, est vraiment insurmontable. Durant les derniers 15 jours le travail demandé dans l'état actuel de l'université et des services est humainement impossible. Elle intervient sur certains points avant de passer au vote.

- Pour Agen, le régime dispensé sera rétabli dès que cela sera possible ;
- Dans les masters en ECI où la langue vivante apparaît en contrôle terminal cela correspond aux cours du soir en langues. Ce contrôle terminal ne sera pas mis en œuvre dans les formations en ECI car il faudrait que le jury ait pu déjà se réunir avant ce CT, ce qui n'est pas le cas. Il n'y aura donc pas de rattrapage mais ces étudiants auront une évaluation de substitution car ils sont en ECI. Cela complexifie la gestion et à terme il faudra séparer les cours du soir des formations diplômantes.
- Elle propose de faire un vote différencié pour les formations en ECI.

M. Cadet, au nom de poing levé, déplore que les MECC soient votées un mois après la rentrée et pense que qu'elles pourraient être présentées au printemps afin qu'il n'y ait plus ce genre de débat et de blocage et d'ôter cette pression antidémocratique où les étudiants sont en quelque sorte obligés de voter ces MECC.

Mme Mellac trouve cette intervention un peu injuste car c'est la 1<sup>ère</sup> année où les MECC sont les plus abouties avec une offre de formation beaucoup plus simple et claire que par le passé. Pour autant elle entend ceux que les étudiants ont à dire et veillera à faire évoluer et à améliorer encore les MECC l'année prochaine.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Vote des MECC des formations suivantes :

Composante	Licence (parcours)	Master
<b>Humanités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Philosophie,</li> <li>- Anglais-philosophie,</li> <li>- Sciences archéologiques,</li> <li>- Musicologie et pratique artistique supérieure,</li> <li>- Musiques actuelles, jazz et chanson</li> </ul>	<b>Philosophie :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- parcours recherches philosophiques sur la nature, l'homme et la société</li> </ul>
<b>STC</b>	<b>Géographie et aménagement</b> , parcours : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Géographie-Aménagement-Environnement-Ressources,</li> <li>- Géographie sociale et politique - Développements – Territoires,</li> <li>- Enseignement – Concours,</li> <li>- Urbanisme, aménagement et développement territorial durable</li> </ul>	
<b>L&amp;C</b>	<b>LLCER</b> , parcours : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Portugais trilingue,</li> <li>- Russe trilingue,</li> <li>- Arabe,</li> <li>- Anglais (Agen)</li> <li>- LEA, parcours :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Anglais-Russe</li> <li>- Anglais-espagnol (Agen)</li> </ul> </li> </ul>	<b>Sciences du langage :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- (M1) Sciences du langage</li> <li>- (M2) Linguistique des langues d'Asie Orientale,</li> <li>- (M2) Plurilinguisme et linguistique du développement social,</li> <li>- (M2) Plurilinguisme et linguistique du développement social (double diplôme),</li> </ul>

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	20
Contre :	12

Vote des MECC des formations de DAEU, DU, BUT, licence, licence pro et master :

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	29
Contre :	3

➡ **La CFVU approuve les MECC pour l'année universitaire 2022- 2023**

## **II/ ENQUÊTE SUR LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE**

Mme Mellac informe les membres du projet d'enquête initié par Le poing levé. Elle partage l'intérêt d'une enquête sur la précarité étudiante et invite Mme Bernus à en faire une brève présentation.

Mme Bernus rappelle que fin de l'année 2020 une enquête avait été lancée auprès des étudiants de l'université Bordeaux Montaigne à l'occasion de la période post confinement pour essayer d'évaluer la précarité étudiante. Avec la dégradation de la situation économique il y a une volonté des associations étudiantes d'UBM de proposer une nouvelle enquête. Le questionnaire sera anonyme et comportera 40 questions qui ont été élaborées en collaboration avec des doctorants en sociologie et psychologie du Centre Emile Durkheim. Celui-ci sera diffusé au travers des moyens de communication de l'université Bordeaux Montaigne. Mme Bernus présente un agenda prévisionnel qui reste encore à discuter. Les objectifs seraient de faire une radiographie précise de la population étudiante ; situation financière, état de santé, objectifs et préoccupations et d'en faire une étude comparative avec l'enquête précédente. La quantification de la précarité étudiante permettrait ensuite aux associations élues de pouvoir jouer un rôle au service des étudiants en agissant en conséquence.

Mme Mellac observe que ce projet présente quelques faiblesses méthodologiques, notamment en matière d'anonymat et qu'il n'est pas envisageable de publier des données d'une enquête si une seule personne est identifiable. Elle souligne également que le calendrier présenté n'est pas tenable en l'état.

Mme Groult, responsable de l'observatoire des étudiants, intervient en disant que la lecture du questionnaire a suscité beaucoup de commentaires tant sur les formulations des questions, que les modalités de réponses proposées perçues comme très à charges.

Mme Madoyan, rappelle en effet qu'un des principes essentiels dans la réalisation d'enquêtes est de faire preuve de neutralité. Et dans le cas présent le questionnaire donne clairement une orientation au résultat.

Mme Mellac dit qu'effectivement le questionnaire est à revoir mais que par contre les questions posées et la finalité du questionnaire sont intéressantes et méritent d'être défendues. Le but est donc de voir comment travailler ensemble pour faire un questionnaire qui pourra être présenté et avoir des résultats exploitables.

Mme Groult rajoute que ce questionnaire ne permettra pas de calculer un indicateur de précarité, ce qui est très complexe. Elle propose d'aider les associations à retravailler le questionnaire.

Mme Mellac souhaite avoir un document qui présente des garanties car en diffusant cette enquête l'établissement engage sa responsabilité.

Mme Bernus précise que les étudiants ont fourni un gros travail sur cette enquête mais restent ouverts pour l'améliorer et voir dans quelles conditions la diffuser.

Mme Mellac précise que c'est un processus long où il serait intéressant d'associer des étudiants cadrés (en géographie par exemple) pour aider à construire le questionnaire et permettre de présenter un travail assez abouti à l'observatoire des étudiants pour relecture. Les aspects règlementaires devront aussi être examinés avant diffusion. Il est convenu que les étudiants prennent contact par mail avec l'observatoire des étudiants pour fixer un rendez-vous.

## **III/ ÉTAT DES EFFECTIFS POUR LA RENTRÉE 2022-2023**

Mme Groult annonce une assez forte diminution des effectifs pour 2022-2023, avec 15 334 étudiants contre 17 018 à la même date l'année passée, soit environ 1 700 étudiants de moins, ce qui représente une diminution de

10% par rapport à l'année dernière. Elle indique que lors de la 1<sup>ère</sup> année du contrat quinquennal précédent une baisse avait également été constatée.

Elle précise qu'il n'y a aucune régularité dans l'évolution des effectifs d'une année sur l'autre. S'il y a une forte diminution par rapport à l'année dernière on note toutefois pour certains niveaux de diplôme, un retour aux effectifs de 2016/2017. Par contre diminution constante des effectifs en doctorat.

Elle explique qu'après la période Covid il y a eu une augmentation des effectifs en L2, L3 et M2 due aux très bons taux de réussite qui s'est répercutée sur l'année d'après avec une diminution en L1 liée à la baisse du nombre de redoublants.

Profils : 2/3 de femmes, 7% d'étudiants internationaux et une diminution de néo bacheliers ce qui s'explique par la baisse de lauréat au baccalauréat 2022 dans l'académie.

Origines : 83% de baccalauréats généraux, 11% de baccalauréat technologiques et 6% de baccalauréat professionnels

M. Arcelin intervient pour dire qu'il y a beaucoup de retard dans les inscriptions en master cette année et qu'elles ne sont pas encore terminées à ce jour, surtout en M2.

Mme Groult indique que tous les niveaux sont touchés. Il y a par exemple 422 étudiants de moins aux cours du soir.

En licence 1<sup>ère</sup> année, 350 étudiants de moins avec une répartition dans à peu près toutes les disciplines et 380 de moins en master.

La très forte diminution en M1 et M2 MEEF explique 50% de la baisse en master.

La préparation agrégation baisse également mais en moindre proportion.

La forte baisse des effectifs en licence anglais et espagnol s'explique par la fermeture de la FAD et représente la moitié de la diminution des effectifs en licence. On note cependant un report en histoire et lettres.

Mme Mellac précise que la chute des effectifs en MEEF est présente dans tous les établissements. Pour l'UBx par exemple, perte de 21% en M1 et 42% en M2. Les étudiants de MEEF ne poursuivent donc pas leurs études en M2, ce qui est très inquiétant car on manque d'enseignants. Une nouvelle réforme est déjà annoncée en espérant qu'elle ira dans le sens de l'allègement et de la simplification.

Elle indique par ailleurs que l'établissement n'est pas moins attractif cette année car il y a une augmentation des vœux sur Parcours sup. En master on note une légère baisse sur les vœux mais qui est peut-être liée à la plateforme et au calendrier.

Elle évoque la forte concurrence du privé vers lequel les étudiants se tournent de plus en plus.

Mme Groult ajoute qu'au-delà qu'une question d'attractivité d'établissement, on peut s'attendre à une diminution progressive des effectifs pour des raisons démographiques puisque le baby-boom des années 2000 est terminé et que l'on note une diminution de la natalité depuis 2004.

Mme Mellac demande à Mme Morge si elle note une diminution des effectifs au lycée Magendie.

Mme Morge répond que les effectifs sont constants, voire en légère augmentation dans ce lycée de centre-ville et mentionne la hausse d'attractivité que représente la CUB et la Gironde. Elle précise que les lycéens de Magendie ne choisissent pas en 1<sup>er</sup> choix l'université car ce sont des études longues et qu'il y a moins d'attractivité vers le métier d'enseignement. Elle pense qu'il serait intéressant que l'université vienne au lycée faire une présentation de ce qui est proposé en université et ce d'autant plus que les établissements privés gagnent de plus en plus de terrain.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 11h30.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

*Signé*  
Lionel LARRÉ